

Convention CCHV/MLC LA BRESSE pour l'organisation du Festival de Sculpture Camille CLAUDEL

La CCHV⁽²²⁾ et la MLC LA BRESSE avaient signé une convention pluri annuelle pour l'organisation du Festival de Sculpture Camille CLAUDEL. La convention a été dénoncée en 2021, en raison de la scission.

Pour rappel, la dernière convention avait été mise en place car le festival était aidé par la DRAC jusqu'en 2020, dans le cadre du CTEAC, notamment pour toutes les activités organisées par l'association autour de l'évènement :

- Animations à destination de la jeunesse et du grand public ;
- Créa'Jeunes.

Or, le dispositif du CTEAC a été revu et les critères plus restrictifs ne permettent plus de prendre en charge des actions ponctuelles, tels que ce festival. Les projets présentés dans le cadre du CTEAC doivent désormais être multi-partenariaux, sur une durée définie (année scolaire) et ne pas être une animation ponctuelle avec une école, comme c'est le cas avec le festival.

En 2019, la commission avait motivé sa proposition par les éléments suivants :

- Le festival est d'envergure internationale, avec une visibilité importante. Il serait normal que la CCHV s'associe à cet évènement ;
- Une convention sur 3 ans permet d'avoir une visibilité, à la fois pour la CCHV et pour l'association.